



PASSERELLE BEA VERS B

L'objectif de la formation est que le conducteur soit en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Prérequis :

- Être titulaire du permis B boîte automatique depuis au moins 3 mois.

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. Séquence 1 (durée de 2 heures)

Dans un Traffic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

II. Séquence 2 (durée 5 heures)

Cette séquence se déroule dans les conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précipitées et adopter les techniques de l'éco-conduite
- Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

III. METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fiches de suivi et livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

IV. EVALUATION DE LA FORMATION ET CONDITIONS DE REUSSITE

- Avoir suivi dans son intégralité la formation
- Un questionnaire est utilisé afin de mesurer la satisfaction globale des élèves notamment sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés... et également de pouvoir améliorer la formation

V. SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation le titulaire de l'agrément délivre une attestation de suivi de formation.

Cette attestation ne donne pas lieu d'autorisation de conduire, il faudra attendre la réception du nouveau titre avec la levée du code 78.